



Français/Conjugaison: concordance des temps:
Le futur simple/conditionnel présent

On appelle **concordance des temps** l'ensemble des règles qui coordonnent les temps des différents verbes de la phrase. Lorsqu'une phrase est composée de deux parties (**la proposition principale et la proposition subordonnée**), le temps du verbe de la seconde peut être imposé par la règle de la concordance des temps.

La chronologie de ces différents temps est liée au sens de la phrase. La concordance des temps s'applique dans une phrase contenant **une proposition principale et une proposition subordonnée**.

- ❖ Le verbe de la proposition subordonnée peut exprimer :
 - une action antérieure, (il se passe avant)
 - une action simultanée, (il se passe en même temps)
 - une action postérieure, (il se passe après)

On utilise le futur pour des actions à venir.

Exemple : Je ferai mes devoirs quand mon père rentrera.

La concordance des temps à l'indicatif : On prend comme point de référence le temps du verbe de la phrase principale. On considère ensuite l'événement relaté par le verbe de la subordonnée, suivant qu'il est simultané (il se passe en même temps), antérieur (il se passe avant) ou postérieur (il se passe après) à celui de la principale.

Exemples :

Ce que je devrais faire aujourd'hui
(Conditionnel présent)

Demain je ferai
(Futur simple)

Le futur simple présente un événement vu sous l'angle d'un événement en cours.

Phrase matrice au futur simple

Après la fin du procès, il dira (futur simple)

Phrase subordonnée au futur simple

[qu'on] le soupçonnera encore.

Le conditionnel présent présente un événement hypothétique ou imaginaire. Il arrive que le conditionnel présent exprime la postériorité par rapport à un verbe de la phrase matrice conjugué au futur simple.

Phrase matrice au futur simple

Tu feras les fenêtres

Phrase subordonnée au conditionnel présent

[au cas où] il se mettrait à pleuvoir durant la nuit.